Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

SECOND DECADE TO COMBAT RACISM AND RACIAL DISCRIMINATION

CANADA'S THIRD BIENNIAL REPORT

Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa

1990

Canada

92-01035/

FOREWORD

This report has been submitted to the Secretary-General of the United Nations in August 1990. It is made available to interested groups and individuals, free of charge, as part of the continuing human rights education program of Multiculturalism and Citizenship Canada.

Human Rights Directorate
Multiculturalism and Citizenship Canada
Ottawa K1A 0M5

CONTENTS

		Paragraphs	Pages
Introduction		1 - 3	1
Part I:	Activities in support of the Decade as a follow-up to the 1988 ministerial conference on human rights	4 - 19	1 - 3
Part II:	Other activities	20 - 107	4 - 16
A.	Government of Canada	20 - 54	4 - 9
B.	Provincial governments	55 - 103	9 - 15
1.	Alberta	57 - 60	9 - 10
2.	British Columbia	61 - 67	10 - 11
3.	Newfoundland	68 - 69	11
4.	Nova Scotia	70 - 82	11 - 13
5.	Ontario	83 - 90	13 - 14
6.	Québec	91 - 100	14 - 15
7.	Saskatchewan	101 - 103	15
C.	Territorial governments	104 - 107	16
	Yukon	104 - 107	16

Annexes

1. Proclamation of International Day for the Elimination of Racial Discrimination in British Columbia 17
2. Proclamation of International Day for the Elimination of Racial Discrimination in Newfoundland 18
3. Proclamation of International Day for the Elimination of Racial Discrimination in Nova Scotia 19
4. Montréal Declaration Against Racial Discrimination 20

INTRODUCTION

1. The present report is Canada's third submitted on the implementation of the Programme of Action for the Second Decade to Combat Racism and Racial Discrimination. It covers mainly the period from the submission of the last report (May 1987) to December 1989. It is submitted in accordance with General Assembly resolution 39/16 of 23 November 1984 and at the request of the Secretary-General in his note G/SO 237/41 (3) dated 26 July 1989.

2. Part I of the report will describe activities related to the Decade itself, in particular those activities organized as a follow-up to the Ministerial Conference on Human Rights held in 1988. Part II will describe other relevant activities.

3. Most of the information requested in the questionnaire submitted by the Secretary-General is already contained in the reports submitted by Canada under the terms of the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*, which it ratified in 1970. Since the presentation of its second report on the Second Decade in May 1987, Canada has submitted its ninth and tenth reports on the Convention (copies attached for reference).

PART I: ACTIVITIES IN SUPPORT OF THE DECADE AS A FOLLOW-UP TO THE 1988 MINISTERIAL CONFERENCE ON HUMAN RIGHTS

4. Ministers responsible for human rights within the federal, provincial and territorial governments hold regular conferences to discuss matters of common interests. At their conference held in Toronto in September 1988, the ministers reaffirmed their support for the Second Decade and agreed to the following three major initiatives:

(i) to recognize March 21 as the "International Day for the Elimination of Racial Discrimination" within their jurisdictions;

(ii) to act individually and collectively to improve police-minority relations;

(iii) to support the adoption, by each government, of guidelines for the depiction of minorities in its communications.

(i) Observance of the International Day for the Elimination of Racial Discrimination

5. The International Day for the Elimination of Racial Discrimination, March 21, was marked in Canada each of the three years (1987-1989) covered by this report. However, it is in 1989 that the International Day was, by far, the most widely observed.

Public education campaign

6. The Government of Canada launched a major public education campaign on the occasion of the International Day in 1989. The campaign was planned and carried out by the Race Relations and Cross-Cultural Understanding Program of Multiculturalism and Citizenship Canada and the Department's Communications Branch.

7. The primary objectives of the campaign included:

1. enlisting the support and commitment of Canadian institutions and individuals in helping to eliminate racism and racial discrimination;

2. encouraging a feeling of personal responsibility in this task and a feeling that all Canadians will share the benefits of a more egalitarian and united society;

3. increasing public awareness of the form and substance of racial discrimination in Canada, both subtle and overt;

4. demonstrating leadership in combatting discrimination and promoting cross-cultural understanding, while encouraging "partnerships" with other levels of government and sectors of society to bring about change;

5. raising the public profile of March 21 as an official day to reflect on the devastating impact of racism and to consider ways to take action against it.

8. The campaign was also tied to the Prime Minister's Proclamation, in 1986, of Canada's participation in the United Nations Second Decade for Action to Combat Racism and Racial Discrimination.

9. The general plan of this public awareness-raising effort was two-fold:

1. to use the existing expertise of race relations practitioners, community advocates and municipal groups to educate others through special workshops, symposia, community gatherings, media panel discussions and interviews; and

2. to reach the general public with the campaign's central message "Together We're Better! -- Let's Eliminate Racial Discrimination in Canada", using promotional print and audio-visual materials. These included an Information Kit, newspaper articles, a 30-second television public service announcement, a public exhibit about March 21 featuring display panels, a video tape and give-away buttons, and a series of special speaking engagements by the Minister of State for Multiculturalism and Citizenship. Of these, the Information Kit was designed to be the central promotional vehicle, containing a poster, "21 Things To Do" brochure, a Resource Guide of relevant publications, videos and films, and stickers. A booklet called "Eliminating Racial Discrimination in Canada" was officially launched on March 21 and added to the Information Kit as requests for materials continued to be received in the months following March 21.

10. All components of this public education campaign were geared to the general public, but a special effort was also made to reach Canadian youth through initiatives with TG Magazine which is distributed through subscription to high schools in all parts of Canada. These were a contest placed in the February/March (1989) issue of the magazine asking for stories, poems, articles, or other ideas expressing readers' thoughts on eliminating racial discrimination, and a quiz about discrimination ran in a special promotional issue of the magazine which was placed in one million copies of binders sold in retail outlets during the August/September back-to-school period. The quiz included a clip-out coupon identifying various March 21 materials that senders could receive free of charge.

11. At the invitation of the Under Secretary of State, a number of departments undertook activities including newsletters, information displays, film screenings and workshops on racism and racial discrimination. For example, the Department of Indian and Northern Affairs presented special exhibits at its Headquarters and regional offices during the week of March 21, 1989. These exhibits displayed materials, including posters, booklets and pamphlets. The Headquarters' display also featured an audio-visual presentation. As well, an article entitled "Together, We're Better/Ensemble on ira loin", appeared in the March 1989 edition of the departmental publication "Transition", which has a wide distribution, including all 592 Indian bands in Canada.

12. A large number of visible minority organizations, advocacy groups, human rights groups and ethnic media readily endorsed the March 21 campaign. In nearly every region of the country, they prepared articles or announcements to commemorate March 21, and organized symposia and community events, often involving thousands of people.

13. In its report on the campaign prepared for the Continuing Committee of Officials on Human Rights in November 1989, and entitled *Partners in Equality*, Multiculturalism and Citizenship Canada evaluated the public response to the campaign as extremely positive, and it reviewed activities carried out by the media, municipalities, federal departments and agencies, schools and community organizations.

Proclamations

14. The governments of British Columbia, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Yukon formally proclaimed March 21 "International Day for the Elimination of Racial Discrimination" in 1989. Some of these proclamations are reproduced herein as annexes 1, 2, and 3.

15. According to the Federation of Canadian Municipalities, which promoted observance of the International Day, some 52 municipalities across Canada proclaimed March 21 as International Day for the Elimination of Racial Discrimination in 1989. This is considered as a high number since it represents 11 percent of the membership of the Federation. Municipalities were not known to have proclaimed this Day before 1989.

(ii) Improving police-minority relations

16. At their September 1988 conference, the ministers responsible for human rights recognized that federal-provincial-territorial co-operation in the area of police-minority relations was desirable.

17. The ministers also undertook to discuss police-minority relations with the ministers responsible for the police in their jurisdictions.

18. Finally, they mandated their Continuing Committee of Officials on Human Rights to gather and share relevant information on policing and related issues in a multicultural and multiracial society.

19. To implement this mandate, the Official Representatives on the Committee have undertaken to prepare reports and to share them with other jurisdictions through the Committee. This undertaking is underway.

PART II: OTHER ACTIVITIES

A. GOVERNMENT OF CANADA

20. In addition to the information provided above, federal departments and agencies have provided the following.

Multiculturalism and Citizenship Canada

21. In September 1988 the Prime Minister announced plans to establish a new Department of Multiculturalism and Citizenship. Bill C-18, *An Act to establish the Department of Multiculturalism and Citizenship and to amend certain Acts in relation thereto*, was introduced on May 18, 1989. The new Department will deliver services in the program areas of multiculturalism, citizenship registration and promotion, literacy, voluntary action and human rights. At time of writing, Bill C-18 is awaiting debate on Third Reading.

22. The *Canadian Multiculturalism Act* was proclaimed on July 21, 1988. The Act builds on Sections 15 and 27 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. It also draws its strength from, and cites, the equality provisions in the *Citizenship Act*, the *Canadian Human Rights Act* and the *Official Languages Act*, and fully supports Canada's international agreements on human rights, including the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*. The Act explicitly recognizes the diversity of Canadians as a fundamental characteristic of Canadian society.

23. The Act also sets out the Multiculturalism Policy of Canada, a policy designed to preserve and enhance the multicultural heritage of Canadians while working to achieve the equality of all Canadians in the economic, social, cultural and political life of Canada. It provides the Minister responsible with legislative authority for Multiculturalism Programs.

24. The Act requires federal institutions to implement specific multiculturalism policy obligations, and assigns to the Minister responsibility for ensuring a co-ordinated approach across the federal government. It also sets out a process of parliamentary accountability. The first Annual Report under the *Canadian Multiculturalism Act* was tabled in Parliament in February 1990 for review by a parliamentary committee.

25. The government announced four new Multiculturalism programming directions and additional resources to implement the multiculturalism policy. These directions include measures to promote the implementation of the policy across all federal institutions, and three new programs of financial and technical assistance. These programs are Race Relations and Cross-Cultural Understanding, Heritage Cultures and Languages, and Community Support and Participation.

26. The objective of the Race Relations and Cross-Cultural Understanding Program is "to foster the elimination of racism and racial discrimination, to help Canadian institutions adapt to Canada's multicultural reality, to promote cross-cultural understanding, and to promote among Canadians and in Canadian institutions an appreciation and acceptance of the principles of multiculturalism, together with a willingness to implement them". This program responds to the policy objectives set out in the *Canadian Multiculturalism Act* to encourage and promote exchanges and cooperation among the diverse communities of Canada, to encourage and assist Canadian institutions to ensure full participation in

Canadian society, and to assist ethnocultural minority communities to conduct activities with a view to overcoming any barriers based on race or national or ethnic origin.

27. In 1989 the Department produced a publication called Eliminating Racial Discrimination in Canada, which sets out the department's blueprint for action to eliminate racial discrimination in Canada. The elements of that blueprint are: building awareness through public education; helping institutions to change their policies and practices to better serve Canadians of different backgrounds and to reflect our diversity; assisting the efforts of voluntary organizations and coalitions; supporting research to find out more about racism and how to fight it effectively; providing federal leadership across government; and working together with other levels of government. The emphasis is on building partnerships for action.

28. In September 1988 the Prime Minister announced an Agreement to provide redress to Canadians of Japanese ancestry for injustices they suffered during and after the Second World War. The agreement includes an official acknowledgment of the injustices; symbolic payments of $21,000 to the victims; pardons; citizenship; a $12 million fund for the Japanese Canadian community; and a $24 million endowment for a Canadian Race Relations Foundation. Further details of the agreement are included in the first Annual Report under the *Canadian Multiculturalism Act*. By the end of March 31, 1990 the Government will have received some 18,000 applications for individual redress and is expected to have completed 15,000 of them.

29. On February 1, 1990 the Government introduced Bill C-63, *An Act to establish the Canadian Race Relations Foundation*. The Foundation will facilitate the development, sharing and application of knowledge and expertise to contribute to the elimination of racism and all forms of racial discrimination in Canadian society.

30. Activities relating to the marking of March 21, 1989 as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination, that were planned and carried out by the Department, are set out in detail in Part I. March 21, 1990 will again be the focus of a major public education campaign. A highlight of the activities will be the release of a publication called "Working Together Towards Equality: An Overview of Race Relations Initiatives". The booklet will show, by giving examples of activities supported or undertaken in 1989, how the Department and in particular the Race Relations and Cross-Cultural Understanding Program, is working with community groups, associations, institutions and individuals across the country to implement the blueprint for action. The Minister will also be announcing the first winners of a new Award of Excellence in Race Relations, to be presented annually on March 21. The recipients of the award will have made a significant contribution in at least one of the following areas: building awareness, understanding and appreciation of Canada's diversity; developing or implementing policies, programs or practices to eliminate barriers to equal participation; generating new knowledge and innovative approaches to help eliminate racism and racial discrimination.

31. The Minister of State for Multiculturalism and Citizenship initiated a consultation on police-minority relations with provinces and territories, police forces and community representatives. The consultation culminated in a National Action Plan on Police-Minority Relations. The Plan has resulted in the establishment of a Federal/Provincial/Territorial Sub-Committee of Deputy Ministers Responsible for Policing to address the issue of effective and sensitive multicultural policing.

Canadian Human Rights Commission

32. The Canadian Human Rights Commission has authority under the *Canadian Human Rights Act*, to " ... endeavour by persuasion, publicity or any other means that it considers appropriate to discourage and reduce discriminatory practices..." (section 27(1)(h)).

Processing Complaints

33. The complaints process is the core of the Commission's operation. Although the focus is on individual situations, remedies can have a wider impact. Employers' policies and procedures may be reviewed and changed, and Tribunal decisions not only set precedents but can have an important educative value.

34. For example, in the case *Hinds v. Canada Employment and Immigration Commission*, a Human Rights Tribunal in 1988 held an employer liable, not for the incident of racial harassment that occurred, but for not adequately dealing with the situation. The *Canadian Human Rights Act* provides that harassment on a prohibited ground of discrimination is a violation of the Act. The Act also provides for the employer's responsibility to deal with discrimination in the work place. The decision in the Hinds case was based on these provisions.

35. In 1988, the Commission chose to refer directly to a tribunal important issues arising from several complaints against the Church of Jesus-Christ Christian Aryan Nations. It was alleged that the Church was responsible for transmitting hate messages against particular racial and religious groups by telephone, a direct violation of the Act.

Employment Equity

36. The *Employment Equity Act* established by the federal government and administered by Employment and Immigration Canada provides a powerful tool for addressing inequities in employment. Visible or racial minorities, and aboriginal peoples, are two of the four designated groups protected by the Act.

37. The Canadian Human Rights Commission is provided with the employment equity reports made by federally-regulated employers with more than 100 employees under the *Employment Equity Act*. The Commission reviewed and assessed all 368 reports filed in 1988.

38. Employment practices of 19 organizations representing 445,000 employees (about 48% of those covered) are being examined in detail either as a result of a Commission-initiated joint review or as part of the regular complaint process. The remaining employers, which are subject to the *Employment Equity Act* or the Treasury Board Employment Equity Policy, were also being contacted in order to check on measures they were taking to monitor their own employment systems.

Education/Communications

39. The Commission often acts as a public advocate on human rights issues, including racial discrimination. For example, on the 1989 International Day for the Elimination of Racial Discrimination, the Deputy Chief Commissioner spoke in Alberta on the importance

of public awareness, education and employment equity in combatting racism. In addition to giving three speeches on the subject, she participated in a panel discussion and several radio and television interviews.

40. The publication, *The Right To Be Different -- Human Rights in Canada: An Assessment*, was produced by the Canadian Human Rights Commission to mark the 40th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. It includes articles by outside contributors on race relations and aboriginal rights.

41. The Commission, noting the importance of employment equity to Canadian ethnocultural and aboriginal groups, published a brochure on employment equity and participated in an estimated 250 information sessions with such groups during the reporting period. The distribution of the booklet and the information sessions were conducted mainly through regional offices.

42. Throughout 1988 and 1989, the Chief Commissioner met with ethnic/multicultural and aboriginal groups across the country, and spoke on the topic of human rights and multiculturalism. He appeared before the Legislative Committee on Bill C-93, an *Act for the Preservation and Enhancement of Multiculturalism in Canada*, before the Ontario Task Force on Minority Relations and Policing, and the Manitoba Aboriginal Justice Inquiry.

Ministry of the Solicitor General

43. The Ministry of the Solicitor General has taken steps to promote and protect principles of racial equality as an essential element of police services in a multicultural society. The Solicitor General is taking a leadership role in the development of a co-ordinated national approach to policing as it relates to racial minorities and aboriginal Canadians.

44. The Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canada's national police force, has adopted a series of specific measures to recruit persons from visible minorities, train personnel and improve community consultation - all directed at promoting equity, cross-cultural understanding and effective community-based policing.

45. The RCMP employs some 240 Canadians of aboriginal ancestry to police in aboriginal communities. Current plans call for the establishment of an affirmative action program to recruit more aboriginal Canadians.

46. All officers serving in aboriginal communities are required to undertake training designed to promote tolerance and understanding of cultural differences.

47. Behaviour deemed to be the result of racial intolerance is considered a violation of the Code of Conduct of the RCMP and subject to disciplinary proceedings.

48. In March of 1989, the Solicitor General of Canada released the report of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections. This report made over 60 recommendations designed to improve the situation for aboriginal offenders in the federal corrections system.

49. In 1989, the National Parole Board sponsored Native awareness training sessions at its national general meeting and at its regional offices.

50. The Correctional Service of Canada continues to support several programs designed to ensure that aboriginal offenders have an equitable opportunity to successfully complete their sentences. These services include: Native Spirituality; Native Liaison Services; substance abuse treatment; and aboriginal-specific conditional release services.

Department of Indian and Northern Affairs

51. The Department of Indian and Northern Affairs is aware of concerns about the treatment of aboriginal people before the Canadian justice system. Specifically, the treatment of aboriginal people within the Canadian justice system is being examined by inquiries in Nova Scotia, Manitoba, Ontario, Alberta and by the Royal Canadian Mounted Police. A federal interdepartmental review of Indian policing is also underway.

52. In addition, the administration of justice is an issue in Indian self-government negotiations and, to give guidance to this work, an Interdepartmental Sub-committee on the Administration of Justice has been established.

Employment and Immigration Canada

53. In reply to question #1 of the Secretary-General's questionnaire, the Employment and Immigration Commission (EIC) reports that its Employment Equity Branch has initiated the following activities with visible minority clients:

- Pro-active consultations, through the A/Sr. Advisor for Members of Visible Minority Groups, with their national organizations. Meetings include discussions to ensure input on equity related issues, on problems encountered accessing EIC's programs and services, and new initiatives, such as the Labour Force Development Strategy and the new Employment and Insurance mandate.

- A study of employment problems of members of visible minority groups, based on the 1986 Census data.

- The Canadian Jobs Strategy program continues to set targets for the participation of members of visible minority groups.

- A cross-cultural, race relations awareness package is being developed for Designated Group Co-ordinators, who will train frontline staff across Canada to help promote full labour force participation for members of visible minority groups.

- A computerized data base is being developed to collect updated information on visible minority organizations and businesses to ensure ongoing communications and networking.

- International Day for the Elimination of Racial Discrimination will be celebrated for the second year with planned activities for EIC employees nationally and regionally.

Department of Consumer and Corporate Affairs

54. As part of its Employment Equity Program, whose purpose is to ensure the equitable representation and distribution of aboriginal people, members of visible minorities, persons with disabilities and women, the Department of Consumer and Corporate Affairs has taken the following measures in the fight against racism and social discrimination:

- It gathers personal information on self-identified members of the target groups, except for women, and transmits it to Treasury Board;
- It fosters the creation of a climate that is conducive to self-identification, by sending all new employees an explanatory letter and assuring them of the greatest confidentiality;
- It analyses the information to detect areas of under-representation;
- It analyses employment practices for any negative repercussions on the target groups;
- It develops a three-year action plan designed to correct imbalances and injustices;
- It provides Treasury Board with quantitative objectives on the representation of target groups; and
- It provides help and advice to the target group members and to the managers involved.

B. PROVINCIAL GOVERNMENTS

55. Provincial governments continue to implement measures to combat racism and racial discrimination. Activities are carried out principally by the human rights commissions which are responsible for the enforcement of the provincial anti-discrimination legislation.

56. For the present report, some provincial governments have indicated that the information contained in the previous reports on the Decade and in the reports submitted by Canada on the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* already contained relevant information regarding the implementation of the Decade program in areas under their jurisdiction. Others have provided information which is described below.

1. Alberta

57. Concerning Question 1 of the Secretary-General's questionnaire, the Government of Alberta refers to the information contained in Part 1 of its section of Canada's ninth report under the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* (paragraph 59).

58. With regard to questions 4 and 5 of the questionnaire, it refers to its input to Canada's ninth and tenth reports under the Convention.

59. In reference to question 8, it refers to its Report on the Teaching of Human Rights, a copy of which was submitted to the United Nations with Canada's 10th report under the Convention.

60. Concerning questions 9 and 10, it points out that a provincial inquiry into police treatment of Blood Indians in southern Alberta was appointed in response to the Blood Indians tribal administration's complaint that a number of deaths on the reserve were not properly investigated by the Royal Canadian Mounted Police and the Lethbridge police. The inquiry started on May 9, 1989. (See also Alberta Report on Policing in a Multicultural Society submitted with Canada's tenth report.)

2. British Columbia

Proclamation

61. The Government of the Province of British Columbia issued a proclamation designating March 21, 1989, as "International Day for the Elimination of Racial Discrimination", recommitting the Government to ongoing vigilance with regard to manifestations of racism by enforcement of the *Human Rights Act* of British Columbia and other antidiscrimination legislation, as well as through public education programs by the Council of Human Rights to heighten awareness of the importance of racial tolerance.

62. On March 21, 1989, the Minister of Labour and Consumer Services made a public announcement reaffirming the Province's commitment to increased racial understanding and acceptance.

Human Rights Curriculum

63. In September 1989, the British Columbia Council of Human Rights published a Human Rights Curriculum Unit for use in the province's grade 11 social studies and grade 12 law curricula. The unit encourages students to critically assess their own biases and recognize the importance of treating persons as individuals rather than stereotyping them. The unit also focuses on various types of discrimination and includes information on the British Columbia *Human Rights Act*. The unit, which consists of a teacher's manual and student handbooks, is self-contained and provides teachers with case studies on discrimination. It has been extensively reviewed and field tested throughout the province with positive results.

Multicultural Policing

64. The Ministry of the Solicitor General has a provincial Committee on Police and Minority Relations which was established in 1986. This committee is made up of police representatives as well as members of visible minority groups. The committee has two goals: (i) to improve relations between police and visible minorities in order to increase community responsiveness and police effectiveness; (ii) to reduce the level of youth involvement in ethnic gang-related crime.

Aboriginal Issues

65. The Government of British Columbia has recently established a Ministry of Native Affairs. This Ministry has the following goals: forming good working relationships between Native people and the provincial government, encouraging Native economic development, negotiating with Indian bands seeking self-government, and solving problems between Native people and the provincial government. Among the programs established by the Ministry, the First Citizens' Fund provides grants and loans to Native people for social, educational or business purposes. In the current fiscal year, $1 million is available for business loans which are 50% repayable. Another program, funded through the Ministry of Labour and Consumer Services, is an Off Reserve Community Action and Awareness Program to curb alcohol and drug abuse among Native people. The Government has also announced a First People's Heritage, Culture and Language Centre, which is currently being planned by an advisory committee.

66. The Ministry of Education has an Indian Education Advisory Committee which is developing a long-term plan for Indian education which will ensure that Native children retain and preserve their linguistic and cultural heritage.

67. Another area of review was included in a recent report of a provincial Justice Review Committee which recommended a number of changes to make justice more accessible to Native people. An interministry Steering Committee on Native Justice Issues has been established and is undertaking 22 consultations with Native groups throughout the province to improve the delivery of justice services.

3. Newfoundland

68. In Newfoundland, the Minister of Justice issued a proclamation commemorating March 21, 1989 as International Day for the Elimination of Racial Discrimination. The proclamation was printed in all major newspapers in the Province. A copy is attached herewith as annex 2.

69. Any other relevant information is set out in Newfoundland's section of Canada's tenth report on the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*.

4. Nova Scotia

70. In March 1989, the Premier of Nova Scotia made a proclamation on the International Day for the Elimination of Racial Discrimination during a ceremony organized by the Human Rights Commission in the presence of representatives from all sectors of the province. (Attached is a copy of the Proclamation). Likewise, the Mayors of Halifax, Dartmouth and Bedford also proclaimed March 21 as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination.

Question 1

71. There have been no amendments to the Nova Scotia *Human Rights Act*, S.N.S., 1969, c. 11, since the last report.

72. The *Multiculturalism Act*, S.N.S. 1989, c. 10, has for its purpose to promote multiculturalism in Nova Scotia by encouraging a multicultural society as a mosaic of different ethnic groups and cultures who will live in harmony with one another.

73. The Royal Commission of Inquiry investigating the wrongful conviction of Donald Marshall Jr., a Micmac Indian, convicted for the murder of a Black youth, is expected to produce its report by January 1990. This inquiry also investigated the criminal justice system in Nova Scotia.

Question 4

74. Persons who believe they are victims of discrimination have free recourse available to them by the Nova Scotia Human Rights Commission. Complainants are further protected from future reprisals under the *Human Rights Act* and can be provided with financial and other compensation.

Question 5

75. Refer to Nova Scotia's section of Canada's 10th report on the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.*

Question 7

76. The Nova Scotia Human Rights Commission hosted a 2-day conference on December 7 and 8, 1989. This conference included presentations on racism, discrimination, affirmative action and international human rights commitments.

77. The Nova Scotia Human Rights Commission has, in 1988 and 1989, held six human rights conferences in Nova Scotia schools, distributed approximately 40,000 pamphlets on human rights themes and given an additional 95 speaking engagements.

78. A conference is planned for January 13, 1990 entitled Education and Training for a New Society: Towards a post-*apartheid* South Africa.

Question 8

79. The Public Legal Education Society of Nova Scotia published a casebook for senior high school teachers, entitled "Teaching Human Rights", in May 1989. Copies have been distributed to all high schools of Nova Scotia, and in-service workshops on the use of this casebook were conducted throughout the province.

80. The Nova Scotia Department of Education field tested the human rights teaching units developed by the Canadian Human Rights Foundation for elementary schools from 1987 to June 1989.

81. In February 1989, the Halifax County-Bedford District School Board announced the formation of four committees to promote cross-cultural understanding. The committees target four areas as crucial to successful activity within the school system: parental involvement, the curriculum, staff development and student activity.

Question 9

82. Refer to Nova Scotia's section of Canada's 10th report on the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.*

5. Ontario

Activities organized for March 21, the International Day for the Elimination of Racial Discrimination

83. Representing the Minister of Citizenship, who was out of the country, a local member of the provincial legislature, spoke at an event held by the Urban Alliance on Race Relations to commemorate the International Day for the Elimination of Racial Discrimination and announced five race relations project grants, totaling about $100,000:

(i) Board of Education for the City of Hamilton, to develop a Race Relations and Ethnocultural Equity Policy;

(ii) Ontario Federation of Labour, to develop a "fight racism" campaign;

(iii) Youth Communication-Toronto, to host an exhibit depicting ethnic diversity in Ontario;

(iv) Coalition of Visible Minority Women-Ontario, to conduct a critical analysis of the City of Toronto's Employment Equity Program;

(v) Cross Cultural Communication Centre, to develop a curriculum kit for a course on community development with immigrant women.

84. The Parliamentary Assistant to the Minister attended three events in North Bay to commemorate the Day.

85. A symposium on "Managing and Valuing Diversity" was held for Ontario Public Service executive and senior managers over March 21. The International Day was discussed in presentations to the symposium.

Race Relations and Policing Initiatives

86. The Ontario Government's main initiatives in the area of race relations and policing arise from the Report of the Task Force on Race Relations and Policing commissioned by the Ministry of the Solicitor General in December 1988, in response to the police shooting of a black youth. The Task Force reported in April 1989, and made recommendations in 5 areas:

1. monitoring mechanism for overseeing responses to the task force recommendations;

2. mandatory employment equity legislation for all police forces;

3. race relations training for all police forces and police governing authorities;

4. increased police-community consultation; and

5. additional safeguards in relation to the use of force (amendments to the section of the *Criminal Code* which allows police to shoot at fleeing felons).

87. The Government issued its response in November 1989. It stated that it planned to increase the emphasis on community-oriented policing, and to implement additional training for race relations and the use of force. Bill 107, *Police Services Act, 1990*, has received first reading and includes provisions to implement employment equity for all police forces and to establish a province-wide civilian complaints mechanism based on the system in place in Toronto.

Race Relations and Government Advertising

88. The Ontario Government is printing a guide to government advertising entitled "Equity in Government Communications Guideline". It is a guide to assist executives, managers, and communications specialists in the creation and evaluation of government communications that are non-discriminatory and that equitably reflect the composition of the Ontario Community. It is divided into four parts -- equity in the portrayal of the people of Ontario by: gender, race and ethnoculture, disability, and age.

89. The guidelines sets out major issues involved in portraying all people, but particularly those who, in the past, have sometimes been portrayed unfairly or have rarely been portrayed at all.

90. The principles behind the guidelines are rooted in the Government of Ontario's policy of actively promoting broader access for under-represented groups to provincial services and participation in provincial legislative and government processes throughout the community.

6. Québec

91. This is an answer to questions 1, 3 and 4 of the questionnaire submitted by the Secretary-General. Questions 2, 5, 6 and 7 are the responsibility of federal authorities.

92. *An Act respecting police organization and amending the Police Act and various legislation* was assented to on December 23, 1988. Among other things, it makes provisions for a Code of ethics applicable to all police officers in Québec, a police ethics commissioner to receive and examine complaints, ethics committees, a predominant role for civilians in handling complaints within regional structures, training mechanisms for police officers, and an ethics tribunal (Tribunal de la déontologie policière) to serve as an appeal tribunal.

93. On September 23, 1987, the Government of Québec adopted the principle of contractual obligation, requiring companies, associations and organizations that submit tenders to supply goods or services or that apply for government subsidies to establish affirmative action programs.

94. In 1986, 1987 and 1988, the Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration awarded a prize, worth $15,000, to an individual who, through his/her community involvement, made an exceptional contribution to the enrichment or increased recognition of one or more cultural communities in Québec.

95. Among the measures taken by the Department of Cultural Communities and Immigration in this area was the allocation of a total of $227,000 for 1987, 1988 and 1989, under the program to assist the cultural communities media.

96. In February 1988, the human rights commission released *Sharing a Better Life Together Through Human Rights*, a new guide to the Québec *Charter of Human Rights and Freedoms* for young people in the school system.

97. In November 1987, the first national colloquium of the Québec Association for Intercultural Education took place in Montréal. The theme was "Québec schools say YES to intercultural education"; the colloquium was aimed primarily at teaching staff.

98. An advisory committee on the accessibility of health and social services to cultural communities was established in June 1986 on the initiative of the Minister of Health and Social Services. Chaired by a member of the National Assembly, this committee released its report in November 1987. It recommends, among other things, that the Department ensure that institutions have adequate and sufficient means to communicate in the language and understand the culture of cultural communities, and that cultural communities be represented on their boards.

99. Financial assistance measures to facilitate the reception and settling of immigrants in Québec and their adaptation to Québec life were continued in 1987.

100. In a document published on March 21, 1989, entitled "Montréal Declaration Against Racial Discrimination", the Municipal Administration of Montréal undertook to recognize and mark March 21 as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination, to denounce racism annually, and to make Montréal residents aware of the various forms of discrimination.

7. Saskatchewan

101. The Report of the Task Force on Multiculturalism was released in September 1989. The Task Force was appointed by the Saskatchewan Government in July 1988, to review all aspects of multiculturalism in Saskatchewan, including the related topics of immigration and settlement. Public hearings were held throughout the province and 147 briefs were presented. The Report contains 67 recommendations in the areas of: education, heritage languages, racism and discrimination, aboriginal concerns, immigration, employment, media and facilities.

102. On the subject of racism and discrimination, the task force recommended that the Government of Saskatchewan mount a massive public awareness campaign against racism at all levels and in all areas of society. It also recommended that a positive image of aboriginal population and of all other minority populations be promoted throughout all government programs and that the Department of Education review existing curricula and instructional materials to remove racist content.

103. Other relevant information is set out in Saskatchewan's section of Canada's Ninth and Tenth Reports on the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.*

C. TERRITORIAL GOVERNMENTS

Yukon

104. The Commissioner of the Yukon officially proclaimed March 21, 1989 as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination. The proclamation appeared in the Yukon News and the Whitehorse Star.

105. The Mayor of the City of Whitehorse observed March 21, 1989 by publishing a City proclamation in the Yukon News and the Whitehorse Star.

106. The Yukon Human Rights Commission extensively distributed materials pertaining to March 21, 1989 throughout the Territory to all municipalities, churches and schools. The schools in the Yukon were closed for Easter Break on March 21, 1989; however the Department of Education incorporated the materials into Social Studies classes when schools reconvened.

107. Two staffpersons from the Yukon Human Rights Commission were guests on a talk-in show at CHON FM radio station - a Native Broadcasting endeavour. The radio show lasted one hour and the staff fielded and answered telephone calls from the public. Calls to the Station on March 21, 1989 were predominantly from aboriginal people.

ANNEX 1

Canada

Province of British Columbia

A Proclamation

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God, of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories, Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith

To all to whom these presents shall come – Greeting

WHEREAS the General Assembly of the United Nations, in its resolution 38/14 of December 20, 1983, and in its Programme For Action for the Second Decade to Combat Racism and Racial Discrimination 1983 - 1992, called upon all states and organizations to participate in the celebration of the Second Decade by intensifying and extending their efforts to ensure the rapid elimination of racism and racial discrimination;

RECOGNIZING that the government of British Columbia, at the Federal-Provincial-Territorial Ministerial Conference on Human Rights in Toronto on September 26-27, 1988, expressed its support for the Second Decade to Combat Racism and Racial Discrimination and the principles represented by it;

MINDFUL of the commitment of the government of British Columbia to ongoing vigilance with regard to manifestations of racism by enforcement of the Human Rights Act of British Columbia and other anti-discrimination legislation as well as through public education programs by the Council of Human Rights to heighten awareness of the importance of racial tolerance;

CONSIDERING that Our Lieutenant Governor, by and with the advice and consent of the Executive Council, has been pleased to direct by Order in Council in that behalf that a Proclamation be issued designating March 21, 1989, as "International Day for the Elimination of Racial Discrimination";

NOW KNOW YE THAT We do by these presents proclaim and declare that March 21, 1989, shall be known as "International Day for the Elimination of Racial Discrimination" in British Columbia.

IN TESTIMONY WHEREOF We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Our Province to be hereunto affixed.

WITNESS The Honourable David C. Lam, Lieutenant Governor of Our Province of British Columbia, in Our City of Victoria, in Our Province, this tenth day of March in the year of Our Lord one thousand nine hundred and eighty-nine and in the thirty-eighth year of Our Reign.

BY COMMAND.

MINISTER OF TOURISM AND PROVINCIAL SECRETARY

ATTORNEY GENERAL

ANNEX 2

P R O C L A M A T I O N

INTERNATIONAL DAY FOR THE ELIMINATION OF RACIAL DISCRIMINATION

WHEREAS the United Nations has declared 1983 - 1993 the Second Decade for Action to combat Racism and Racial Discrimination;

AND WHEREAS the Canadian Involvement in the Second Decade for Action to combat Racism and Racial Discrimination was proclaimed by the Prime Minister on March 21, 1986;

AND WHEREAS the provincial and territorial governments, on September 27, 1988, collectively agreed to officially commemorate March 21st as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination;

AND WHEREAS racism, prejudice and discrimination are harmful to everyone in our society;

NOW THEREFORE I, Lynn Verge, Minister of Justice and Attorney General, invite all members of the Newfoundland and Labrador society to respect and promote the dignity and human rights of everyone in accordance with the principles ascribed to by the United Nations and the aforementioned governments.

LYNN VERGE
Minister of Justice and
Attorney General

ANNEX 3

PROCLAMATION

THE INTERNATIONAL DAY FOR THE ELIMINATION OF RACIAL DISCRIMINATION
MARCH 21

WHEREAS the Government of Nova Scotia has a longstanding commitment to the development of a society in which all persons regardless of race, colour, national and ethnic origin, religion or creed, sex, age or disability could work and live in peace, harmony and mutual respect;

WHEREAS all residents of Nova Scotia have the right to equal treatment, opportunity, respect and understanding;

WHEREAS the elimination of racism and racial discrimination is essential in the promotion of equality for all Nova Scotians;

WHEREAS the General Assembly of the United Nations has designated March 21st as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination;

WHEREAS the Government of Nova Scotia had made a proclamation recognizing the United Nations' Second Decade for Action to Combat Racism and Racial Discrimination;

NOW, THEREFORE, I, John M. Buchanan, PC., Q.C., Premier of Nova Scotia, do hereby proclaim March 21st as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination; and urge all Nova Scotians to make it their moral and social responsibility to eliminate all forms of racism and racial discrimination in their dealings with one another.

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and caused the seal of the Province of Nova Scotia to be affixed at Halifax on this Twenty-First day of March ,1989.

Hon. John M. Buchanan, P.C., Q.C.
Premier of Nova Scotia

ANNEX 4 Montréal Declaration Against Racial Discrimination

The Municipal Administration recognizes the importance of the multiracial and multi-ethnic character of Montréal.

Whereas The Universal Declaration of Human Rights and the International Conventions on Human Rights establish the principles of non-discrimination and equality;

Acknowledging that Canada is a signatory of the International Conventions on the Elimination of Racial Discrimination and in March, 1986 proclaimed the Second Decade for Action to Combat Racism and Racial Discrimination;

Considering that the Québec Charter of Human Rights and Freedoms guarantees all persons full recognition and exercise of their rights and liberties;

Recognizing that the Government of Québec, in adopting the Declaration on Ethnic and Racial Relations in December, 1986, upholds these principles and condemns all forms of racism and racial discrimination;

Considering that the General Assembly of the United Nations has proclaimed March 21 the International Day for the Elimination of Racial Discrimination;

Determined to encourage all Montrealers to adopt an attitude of respect for human dignity and rights,

the Municipal Administration is committed:

- To take all necessary measures to combat discrimination based on race, colour, religion and ethnic or national origin to promote harmonious interracial and intercultural relations in an atmosphere of mutual respect and understanding.
- To respect and demand respect for the principles found in the Québec Charter of Human Rights and Freedoms in all municipal departments and paramunicipal organizations.
- To recognize and mark March 21 as the International Day for the Elimination of Racial Discrimination.

This day will be an annual opportunity to denounce racism and sensitize all Montrealers to the different manifestations of racial discrimination.

Through this Declaration, the Municipal Administration is committed to opposing all forms of racial discrimination and to promoting full access and participation for all its citizens, regardless of their race, colour, religion and ethnic or national origin, in all spheres of municipal life.

Moreover, the Municipal Administration asks all Montrealers to join its efforts to ensure respect for human dignity and rights.

Signed in Montréal, this twenty-first of March, nineteen-hundred and eighty-nine.

Jean Doré
maire de Montréal

Michael Fainstat
président du Comité exécutif

Robert Perreault
vice-président du Comité exécutif

Jacqueline Bardeleau
membre du Comité exécutif

Lia Cassamasa
membre du Comité exécutif

John Gardiner
membre du Comité exécutif

Kathleen Vorlen
membre du Comité exécutif

In the event of any discrepancies between the French- and English-language texts of this document, the French is the authoritative version.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

DEUXIÈME DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

TROISIÈME RAPPORT BIENNAL DU CANADA

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa

1990

Canada

AVANT - PROPOS

Le présent rapport a été soumis au Secrétaire général des Nations Unies au mois d'août 1990. Il est distribué gratuitement aux individus et organismes intéressés dans le cadre du programme de sensibilisation aux droits de la personne de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

Direction des droits de la personne
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Ottawa K1A 0M5

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Pages
Introduction		1 - 3	1
Partie I :	Activités d'appoint à la Décennie, par suite de la conférence ministérielle sur les droits de la personne de 1988	4 - 19	1 - 4
Partie II :	Autres activités	20 - 107	4 - 17
	A. Gouvernement du Canada	20 - 54	4 - 10
	B. Gouvernements provinciaux	55 - 103	10 - 17
	1. Alberta	57 - 60	10 - 11
	2. Colombie-Britannique	61 - 67	11 - 12
	3. Terre-Neuve	68 - 69	12
	4. Nouvelle-Écosse	70 - 82	12 - 14
	5. Ontario	83 - 90	14 - 15
	6. Québec	91 - 100	15 - 16
	7. Saskatchewan	101 - 103	17
	C. Gouvernements territoriaux	104 - 107	17
	Yukon	104 - 107	17

Annexes

1. Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en Colombie-Britannique 18
2. Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Terre-Neuve 19
3. Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en Nouvelle-Écosse 20
4. Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale 21

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est le troisième que le Canada présente sur la mise en oeuvre du programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il couvre principalement la période commençant après la présentation du dernier rapport (mai 1987) et se terminant en décembre 1989. Il est présenté conformément à la résolution 39/16 adoptée par l'Assemblée générale le 23 novembre 1984, et à la demande du Secrétaire général selon sa note G/SO 237/41 (3) datée du 26 juillet 1989.

2. La première partie du rapport rend compte des activités liées à la Décennie elle-même, notamment celles qui ont été organisées dans la foulée de la Conférence ministérielle sur les droits de la personne tenue en 1988. La deuxième partie porte sur d'autres activités pertinentes.

3. La plupart des renseignements que le Secrétaire général demande dans son questionnaire ont déjà été consignés dans les rapports que le Canada a présentés aux termes de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, que le Canada a ratifiée en 1970. Depuis la présentation de son deuxième rapport sur la deuxième Décennie, en mai 1987, le Canada a soumis ses neuvième et dixième rapports sur la Convention.

PARTIE I : ACTIVITÉS D'APPOINT À LA DÉCENNIE, PAR SUITE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE DE 1988

4. Les ministres chargés des droits de la personne au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se réunissent régulièrement pour étudier des questions d'intérêt commun. Lors de leur dernière conférence, tenue à Toronto en septembre 1988, les ministres ont réaffirmé leur appui à la deuxième Décennie et se sont entendus sur les trois grandes initiatives suivantes :

i) Reconnaître, dans leur gouvernement respectif, le 21 mars comme «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale»;

ii) S'efforcer, individuellement et collectivement, d'améliorer les relations entre la police et les minorités;

iii) Encourager l'adoption par chaque gouvernement de lignes directrices pour la représentation des minorités dans ses communications.

i) Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

5. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a été célébrée au Canada à chacune des trois années (1987 à 1989) qui font l'objet du présent rapport. Cependant, ce fut en 1989 que cette Journée internationale reçut le plus d'attention.

Campagne de sensibilisation publique

6. Le gouvernement du Canada a organisé une vaste campagne de sensibilisation publique à l'occasion de la Journée internationale de 1989. Cette campagne fut orchestrée

par le Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, de concert avec la Direction générale des communications du Ministère.

7. Cette campagne avait pour principaux objectifs

1. d'amener les Canadiens, organismes et particuliers, à contribuer à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;

2. de susciter le sens des responsabilités personnelles à cet égard et le sentiment que tous les Canadiens profiteront des avantages d'une société plus égalitaire et plus unie;

3. de sensibiliser le public aux différentes formes de discrimination raciale au Canada, qu'elle soit subtile ou flagrante, ainsi qu'aux raisons qui la sous-tendent;

4. de manifester un leadership dans la lutte contre la discrimination et la promotion de la compréhension interculturelle, tout en favorisant les "partenariats" avec les autres ordres de gouvernement et les divers secteurs de la société afin de susciter des changements;

5. de mieux mettre en valeur le 21 mars comme journée officielle pour réfléchir sur l'effet dévastateur du racisme et sur les moyens à prendre pour l'enrayer.

8. La campagne était également liée à la proclamation, faite par le Premier ministre en 1986, de la participation du Canada à la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale des Nations Unies.

9. Le plan général de cette campagne de sensibilisation du public comprenait deux volets :

1. mettre à profit les connaissances actuelles des spécialistes des relations interraciales, des porte-parole communautaires et des groupements municipaux pour sensibiliser les autres au moyen d'ateliers spéciaux, de colloques, de rencontres communautaires, de discussions en groupe et d'entrevues avec les médias; et

2. communiquer au grand public le message central de la campagne, «Ensemble, on ira loin! Éliminons la discrimination raciale au Canada», à l'aide de matériel publicitaire imprimé et audio-visuel. Ce matériel comprenait une trousse d'information, des articles de journaux, un message d'intérêt public de 30 secondes pour la télévision, une exposition sur le 21 mars faisant appel à divers moyens tels que des panneaux d'exposition, une bande vidéo et des macarons gratuits, de même qu'une série d'allocutions spéciales prononcées par le Ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté. Parmi tous ces véhicules publicitaires, la trousse d'information devait constituer le fer de lance de la campagne; on y trouvait une affiche, un dépliant intitulé «21 choses à faire», une liste de documents imprimés et audio-visuels pertinents, de même que des autocollants. Une brochure intitulée «L'élimination de la discrimination raciale au Canada» a été officiellement lancée le 21 mars et jointe à la trousse d'information, les demandes de documentation continuant d'affluer dans les mois qui ont suivi le 21 mars.

10. Si tous les éléments de cette campagne de publicité visaient le grand public, on a également fait un effort spécial pour rejoindre la jeunesse canadienne au moyen d'initiatives menées conjointement avec le TG Magazine, qui est distribué par abonnement aux écoles secondaires des diverses régions du Canada. Ainsi, un concours a été lancé dans le numéro de février-mars 1989 de la revue, où l'on demandait aux lecteurs d'exprimer, sous forme d'histoires, de poèmes, d'articles ou autres, leurs idées sur les façons d'éliminer la discrimination raciale. Par ailleurs, on a fait paraître une série de questions sur la discrimination dans un numéro spécial de promotion du Magazine qui a été placé dans un million de reliures vendues dans les magasins de détail au moment de la rentrée des classes en août et septembre. Cette série de questions était accompagnée d'un coupon détachable faisant mention de divers documents sur le 21 mars disponibles sur demande, ce gratuitement.

11. Répondant à l'invitation du sous-secrétaire d'État, bon nombre de ministères ont organisé d'autres activités : publication de bulletins, exposition de documents, présentation de films, tenue d'ateliers sur le racisme et la discrimination raciale. Par exemple, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a présenté des expositions spéciales à son administration centrale et dans ses bureaux régionaux durant la semaine du 21 mars 1989. Ces expositions renfermaient différents documents, dont des affiches, des brochures et des dépliants. L'exposition de l'administration centrale a également été assortie d'une présentation audio-visuelle. En outre, un article intitulé "Ensemble on ira loin/Together, We're Better" est paru dans le numéro de mars 1989 de la publication ministérielle "Transition", qui est largement diffusée, y compris dans les 592 bandes indiennes du Canada.

12. Un grand nombre d'organismes représentant des minorités visibles, de groupes de revendication, d'organismes des droits de la personne et de médias ethniques ont appuyé sans hésitation la campagne du 21 mars. Dans presque toutes les régions du pays, ils ont rédigé des articles ou des annonces au sujet du 21 mars et ont organisé des colloques et des manifestations communautaires, mettant ainsi dans le coup des milliers de personnes.

13. Dans le rapport qu'il a rédigé sur la campagne à l'intention du Comité permanent des fonctionnaires sur les droits de la personne en novembre 1989 et qui était intitulé «Partenaires dans la recherche de l'égalité», Multiculturalisme et Citoyenneté Canada a indiqué que, à son avis, la réaction du public avait été extrêmement positive et il y passe en revue les activités entreprises par les médias, les municipalités, les ministères et organismes fédéraux, les écoles et les organisations communautaires.

Proclamations

14. Les gouvernements de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Yukon ont, en 1989, proclamé officiellement le 21 mars «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale». Le texte de certaines proclamations est reproduit aux annexes 1, 2 et 3.

15. Selon la Fédération canadienne des municipalités, qui a encouragé la célébration de cette journée, quelque 52 municipalités canadiennes ont proclamé le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1989. On considère qu'il s'agit là d'une participation élevée car ce chiffre représente 11 p. 100 des municipalités membres de la Fédération. On ne connaît pas de municipalité qui aurait proclamé cette Journée avant 1989.

ii) L'amélioration des relations entre la police et les minorités

16. À leur conférence de septembre 1988, les ministres responsables des droits de la personne ont jugé souhaitable la collaboration fédérale-provinciale-territoriale dans le domaine des relations entre la police et les minorités.

17. Les ministres ont également entrepris de discuter des relations entre la police et les minorités avec le ministre responsable de la police au sein de leur gouvernement.

18. Finalement, ils ont mandaté leur Comité permanent des fonctionnaires sur les droits de la personne pour qu'il recueille et dissémine l'information pertinente sur les initiatives touchant les services policiers et d'autres questions afférentes dans une société multiculturelle et multiraciale.

19. Pour exécuter ce mandat, les représentants officiels au Comité entreprirent de rédiger des rapports et de les partager avec les autres administrations par l'intermédiaire du Comité. Ce projet est en marche.

PARTIE II : AUTRES ACTIVITÉS

A. Gouvernement du Canada

20. En plus des renseignements qui précèdent, les ministères et organismes fédéraux ont fourni les suivants.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

21. En septembre 1988, le Premier ministre annonçait son intention de créer un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le projet de loi C-18, *Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence* a été déposé le 18 mai 1989. Le nouveau ministère offrira des services dans les domaines du multiculturalisme, de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme, de l'alphabétisation, de l'action volontaire et des droits de la personne. Au moment où nous écrivons ces lignes, le projet de loi C-18 arrive au stade du débat en troisième lecture.

22. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* a été promulguée le 21 juillet 1988. Outre qu'elle fait fond sur les articles 15 et 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, elle tire sa force des dispositions de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Loi sur les langues officielles* relatives à l'égalité, qu'elle cite d'ailleurs, et elle appuie à fond les engagements internationaux du Canada en matière de droits de la personne, y compris la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. La Loi reconnaît explicitement que la diversité des Canadiens constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

23. La Loi énonce également la politique canadienne du multiculturalisme, politique dont l'objet est de préserver et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en visant à assurer l'égalité de tous les Canadiens dans la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Elle confère au ministre responsable des pouvoirs législatifs quant aux programmes de multiculturalisme.

24. La Loi exige des institutions fédérales qu'elles s'acquittent de certaines obligations particulières au regard de la politique du multiculturalisme et confie au ministre la responsabilité d'assurer la coordination à l'échelle du gouvernement fédéral. Elle prévoit également un mécanisme de compte rendu parlementaire. Le premier rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* a été déposé au Parlement en février 1990 pour y être examiné par un comité parlementaire.

25. Le gouvernement a annoncé quatre nouvelles orientations de programme et l'octroi de ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre de la politique du multiculturalisme. Ces orientations comprennent des mesures destinées à promouvoir la mise en oeuvre de la politique dans toutes les institutions fédérales, de même que trois nouveaux programmes d'aide financière et technique, soit les relations interraciales et la compréhension interculturelle, les cultures et les langues ancestrales, ainsi que la participation communautaire et l'appui aux communautés.

26. Le Programme de relations interraciales et de compréhension interculturelle a pour objectif «de favoriser l'élimination du racisme et de la discrimination raciale, d'aider les institutions canadiennes à s'adapter à la réalité multiculturelle du Canada, et de promouvoir, parmi les Canadiens et au sein des institutions fédérales, l'appréciation et l'acceptation des principes du multiculturalisme, en même temps que la volonté de les mettre en application». Ce programme répond aux objectifs de la politique énoncés dans la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et qui consistent à encourager et à promouvoir les échanges et la coopération entre les diverses collectivités du Canada, à encourager et à aider les institutions canadiennes à assurer la pleine participation à la société canadienne, et à aider les minorités ethnoculturelles à oeuvrer en vue de faire échec à toute discrimination fondée sur la race ou sur l'origine nationale ou ethnique.

27. En 1989, le ministère a produit une publication intitulée L'élimination de la discrimination raciale au Canada, qui énonce le plan d'action du ministère pour éliminer la discrimination raciale au Canada. Les éléments de ce plan d'action sont les suivants : sensibiliser le grand public; aider les institutions à modifier leurs politiques et leurs pratiques de manière à mieux servir les Canadiens de différentes origines et à refléter notre diversité; appuyer les efforts des organisations et des coalitions de bénévoles; soutenir la recherche destinée à mieux cerner le problème du racisme et à trouver des moyens de le combattre efficacement; jouer le rôle de chef de file à l'échelle fédérale; et travailler de concert avec les autres ordres de gouvernement. L'accent est mis sur la formule du partenariat pour faire bouger les choses.

28. En septembre 1988, le Premier ministre annonçait la conclusion d'une entente pour réparer les injustices commises à l'endroit des Canadiens d'ascendance japonaise durant et après la Deuxième Guerre mondiale. L'entente prévoit la reconnaissance officielle des injustices commises; le versement, en guise de redressement symbolique, d'une somme de 21 000 $ aux victimes; une offre de réhabilitation et de citoyenneté; l'octroi de 12 millions de dollars à la communauté canadienne-japonaise; et l'affectation de 24 millions de dollars à la création de la Fondation canadienne des relations raciales. On trouvera d'autres détails sur cette entente dans le premier rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Au 31 mars 1990, le gouvernement aura reçu quelque 18 000 demandes de redressement individuel et devrait en avoir traité 15 000.

29. Le 1er février 1990, le gouvernement déposait le projet de loi C-63, *Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales*. La Fondation facilitera le développement, le

partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

30. Les activités qui ont été prévues et exécutées par le ministère pour souligner le 21 mars 1989, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sont exposées en détail à la Partie I. Le 21 mars 1990 donnera de nouveau l'occasion de mener une importante campagne de sensibilisation publique. L'un des points forts en sera le lancement de la publication intitulée «Tous ensemble pour l'égalité : Aperçu des activités dans le domaine des relations raciales». La brochure montrera, au moyen d'exemples d'activités subventionnées ou entreprises en 1989, comment le ministère et, en particulier, le Programme de relations interraciales et de compréhension interculturelle travaille de concert avec les groupes communautaires, les associations, les institutions et les particuliers de l'ensemble du pays à la mise en oeuvre du plan d'action. Le ministre annoncera également les premiers gagnants du nouveau certificat de reconnaissance visant à souligner toute contribution exceptionnelle à l'égard des relations raciales, certificat qui sera décerné chaque année le 21 mars. Les récipiendaires auront joué un rôle de premier plan dans au moins un des domaines suivants : compréhension, appréciation et mise en valeur de la diversité canadienne; élaboration ou mise en oeuvre de politiques, de programmes ou de pratiques visant à assurer la pleine participation de tous; recherche de connaissances et d'approches nouvelles pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

31. Le ministre d'État, Multiculturalisme et Citoyenneté, a pris l'initiative d'une consultation avec les provinces, les territoires, les services de police et des représentants de la communauté au sujet des relations entre la police et les minorités. Cette consultation a débouché sur l'adoption d'un Plan d'action national sur les relations entre la police et les minorités. Par la suite, un sous-comité fédéral/provincial/territorial des sous-ministres responsables de la police a été constitué pour assurer l'efficacité des services de police et leur adaptation à la réalité multiculturelle.

Commission canadienne des droits de la personne

32. La Commission canadienne des droits de la personne a le pouvoir, aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ... de tenter, «par tous les moyens qu'elle estime indiqués, d'empêcher la perpétration des actes discriminatoires...» (art. 27(1)*h*)).

Traitement des plaintes

33. Le traitement des plaintes est au coeur des activités de la Commission. Bien que l'accent soit mis sur les cas individuels, les solutions apportées peuvent avoir des répercussions plus vastes. Les lignes de conduite des employeurs peuvent ainsi devoir faire l'objet d'un examen et être modifiées. D'autre part, les décisions des tribunaux non seulement établissent des précédents, mais peuvent également avoir une importante valeur éducative.

34. Par exemple, dans l'affaire *Hinds c. la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada*, en 1988, un tribunal des droits de la personne a tenu un employeur responsable, non pas de l'incident de harcèlement racial qui était survenu, mais bien de ne pas avoir traité la situation de façon adéquate. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* stipule que le harcèlement fondé sur un motif de distinction illicite constitue une violation de la Loi. La Loi stipule également que l'employeur a la responsabilité de s'occuper des cas de discrimination qui peuvent survenir sur les lieux de travail. La décision rendue dans l'affaire Hinds se fondait sur ces dispositions.

35. En 1988, la Commission a décidé de soumettre directement à un tribunal d'importantes questions découlant de plusieurs plaintes déposées contre la Church of Jesus-Christ Christian Aryan Nations. On y soutenait que cette église était à l'origine de la diffusion par téléphone de messages de haine contre certains groupes raciaux et religieux, ce qui allait directement à l'encontre de la Loi.

Équité en matière d'emploi

36. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, adoptée par le gouvernement fédéral et administrée par Emploi et Immigration Canada, constitue un outil de premier ordre pour s'attaquer aux injustices dans le domaine de l'emploi. Les minorités visibles ou raciales et les autochtones sont deux des quatre groupes désignés pour bénéficier de la protection de Loi.

37. La Commission canadienne des droits de la personne reçoit les rapports sur l'équité en matière d'emploi déposés par les employeurs assujettis à la réglementation fédérale et comptant plus de 100 employés. La Commission a examiné et évalué les 368 rapports déposés en 1988.

38. Les pratiques d'emploi de 19 organisations représentant 445 000 employés (environ 48 p. 100 de ceux qui sont couverts) font actuellement l'objet d'une analyse détaillée, soit par suite d'un examen conjoint dont la Commission a pris l'initiative, soit dans le cadre du processus ordinaire de traitement des plaintes. On a aussi communiqué avec les autres employeurs soumis à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ou à la politique du Conseil du Trésor sur l'équité en matière d'emploi pour vérifier quelles mesures ils prenaient afin de surveiller leurs propres systèmes d'emploi.

Sensibilisation et communication

39. La Commission se prononce souvent en public sur des questions de droits de la personne, la discrimination raciale y compris. Par exemple, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale de 1989, la vice-présidente de la Commission a pris la parole en Alberta sur l'importance de la sensibilisation du public et de l'équité en matière d'emploi pour lutter contre le racisme. Outre qu'elle a prononcé trois allocutions sur le sujet, elle a participé à une réunion-débat et à plusieurs entrevues à la radio et à la télévision.

40. Pour souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission canadienne des droits de la personne a publié *L'égalité dans la différence - Les droits de la personne au Canada: un bilan*, brochure qui renferme des articles, signés par des auteurs de l'extérieur, sur les relations interraciales et les droits des autochtones.

41. Constatant l'importance de l'équité en matière d'emploi pour les groupes ethnoculturels et autochtones canadiens, la Commission a fait paraître une brochure sur le sujet et participé à quelque 250 séances d'information destinées à ces groupes au cours de la période visée par le présent rapport. Ce sont surtout les bureaux régionaux qui ont distribué la brochure et tenu les séances d'information.

42. En 1988 et en 1989, le président de la Commission a rencontré des groupes ethniques ou multiculturels et des groupes autochtones dans l'ensemble du pays et prononcé des

allocutions sur les droits de la personne et le multiculturalisme. Il a comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-93, *Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada*, le Groupe d'étude de l'Ontario sur les relations entre la police et les minorités raciales et la Commission d'enquête du Manitoba sur l'administration de la justice en milieu autochtone.

Ministère du Solliciteur général

43. Le ministère du Solliciteur général a pris des mesures afin de promouvoir et de protéger les principes d'égalité raciale comme élément essentiel des services de police dans une société multiculturelle. Le Solliciteur général se fait l'instigateur de l'adoption, à l'échelon national, d'un mode d'action coordonné de la police à l'égard des Canadiens issus d'une minorité raciale ou d'origine autochtone.

44. La Gendarmerie royale du Canada (GRC), police nationale du pays, a adopté une série de mesures précises pour recruter des membres de minorités visibles, former son personnel et améliorer la consultation de la collectivité, toutes mesures qui visent à promouvoir l'équité, la compréhension interculturelle et la prestation de services de police vraiment communautaires.

45. La GRC emploie quelque 240 Canadiens d'ascendance autochtone pour maintenir l'ordre dans les collectivités autochtones. Elle prévoit mettre sur pied un programme d'action positive pour recruter un plus grand nombre de Canadiens d'origine autochtone.

46. Tous les agents affectés à des collectivités autochtones sont tenus de suivre des cours de formation destinés à promouvoir la tolérance et la compréhension des différences culturelles.

47. Les comportements considérés comme découlant de l'intolérance raciale constituent une violation du code de conduite de la GRC et sont passibles de sanctions disciplinaires.

48. En mars 1989, le Solliciteur général du Canada rendait public le rapport du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Ce rapport renfermait plus de 60 recommandations visant à améliorer la situation des contrevenants autochtones au sein du régime correctionnel fédéral.

49. En 1989, la Commission nationale des libérations conditionnelles a parrainé des séances de sensibilisation aux besoins des autochtones à l'occasion de son assemblée générale nationale et dans ses bureaux régionaux.

50. Le Service correctionnel du Canada continue d'appuyer plusieurs programmes destinés à faire en sorte que les contrevenants autochtones bénéficient d'une chance égale de purger leur peine avec succès. Dans le cadre de ces programmes, on leur offre des services d'ordre spirituel, des services de liaison, des services de traitement de la toxicomanie et des services de libération conditionnelle spécialement adaptés à leur état.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord

51. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est conscient des préoccupations que soulève le traitement réservé aux autochtones par l'appareil judiciaire canadien. En fait, des

enquêtes sont en cours à ce sujet en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Ontario, en Alberta et au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Une étude interministérielle est également en voie de réalisation, au sein de l'administration fédérale, sur les services policiers en milieu autochtone.

52. De plus, l'administration de la justice est l'un des enjeux des négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Pour orienter le travail sur ce point, un sous-comité interministériel sur l'administration de la justice a d'ailleurs été mis sur pied.

Emploi et Immigration Canada

53. En réponse à la première question du questionnaire du Secrétaire général, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) signale que sa direction générale de l'équité en matière d'emploi a entrepris les activités suivantes auprès de ses clients appartenant à une minorité visible :

. Réunions de consultation, par l'entremise du conseiller principal intérimaire des membres de minorités visibles, avec leurs organisations nationales. Ces réunions ont pour objet de connaître leur point de vue sur les questions d'équité, les problèmes d'accès aux programmes et services de la CEIC et les nouvelles initiatives telles que la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le nouveau mandat en fait d'emploi et d'assurance.

. Étude sur les problèmes d'emploi des membres de minorités visibles, à partir des données du recensement de 1986.

. La Planification de l'emploi continue de fixer des objectifs quant à la participation des membres de minorités visibles.

. Un programme de sensibilisation aux relations interculturelles et interraciales est en voie d'être élaboré à l'intention des coordonnateurs des groupes désignés, lesquels donneront de la formation au personnel sur le terrain un peu partout au Canada afin de l'aider à inciter les membres des minorités visibles à participer pleinement à la population active.

. Une base de données informatisée est en cours d'élaboration pour recueillir de l'information à jour sur les entreprises et les organisations de minorités visibles afin d'assurer le maintien de communications et de réseaux.

. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale sera célébrée une deuxième année de suite au moyen d'activités organisées pour les employés de la CEIC à l'échelle nationale et dans les régions.

Ministère de la Consommation et des Corporations

54. Dans le cadre de son Programme d'équité en matière d'emploi, qui a pour but d'assurer une représentation et une répartition équitables des autochtones, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées et des femmes, le ministère de la Consommation et des Corporations a pris les mesures suivantes pour mener à bien la lutte contre le racisme et la discrimination sociale :

. il recueille les données personnelles sur les membres des groups désignés qui s'auto-identifient, sauf dans le cas des femmes, et les transmet au Conseil du Trésor;

. il favorise la création d'un climat propice à l'auto-identification, entre autres en envoyant à chaque nouvel employé une lettre explicative et en lui assurant la plus grande confidentialité;

. il analyse les données afin de déceler les domaines où il y a sous-représentation;

. il analyse les pratiques d'emploi pour relever toute répercussion négative sur les groupes désignés;

. il élabore un plan d'action triennal visant à rectifier les déséquilibres et les injustices;

. il fournit au Conseil du Trésor des objectifs quantitatifs sur la représentation des groupes cibles; et

. il offre aide et conseils tant aux membres des groupes cibles qu'aux gestionnaires impliqués.

B. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

55. Les gouvernements provinciaux continuent de mettre en oeuvre des mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Ces activités sont menées principalement par les commissions des droits de la personne, qui sont chargées de l'application des lois provinciales sur la non-discrimination.

56. Pour le présent rapport, certains gouvernements provinciaux ont signalé que les renseignements figurant dans les rapports antérieurs sur la Décennie et dans les rapports présentés par le Canada sur la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* contenaient déjà des renseignements pertinents à la mise en oeuvre du programme de la Décennie dans leurs sphères de compétence respectives. D'autres ont fourni de l'information qui est reprise ci-dessous.

1. Alberta

57. En réponse à la première question du questionnaire du Secrétaire général, le gouvernement de l'Alberta renvoie aux renseignements figurant à la première partie de sa contribution au neuvième rapport du Canada aux termes de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (paragraphe 59).

58. Pour ce qui est des quatrième et cinquième questions, il renvoie à sa contribution aux neuvième et dixième rapports présentés aux termes de la Convention.

59. Au regard de la huitième question, il renvoie à son Report on the Teaching of Human Rights, dont copie a été soumise aux Nations Unies avec le dixième rapport du Canada.

60. En ce qui concerne les neuvième et dixième questions, il signale qu'une commission chargée de faire enquête sur les agissements de la police à l'égard des Indiens du Sang dans le sud de l'Alberta a été mise sur pied par la province en réponse à la plainte de l'administration tribale des Indiens du Sang selon laquelle la Gendarmerie royale du Canada et la police de Lethbridge n'avaient pas convenablement fait la lumière sur un certain nombre de décès survenus sur la réserve. L'enquête a débuté le 9 mai 1989. (Voir également l'Alberta's Report on Policing in a Multicultural Society, qui accompagnait le dixième rapport du Canada.)

2. Colombie-Britannique

Proclamation

61. Le gouvernement de la province de Colombie-Britannique a fait une proclamation désignant le 21 mars 1989 «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale»; il y réitérait son engagement à faire preuve d'une vigilance soutenue à l'égard des manifestations de racisme par l'application de la *Loi sur les droits de la personne* de la Colombie-Britannique et d'autres lois sur l'antidiscrimination, ainsi que par le truchement de programmes de sensibilisation publique mis en oeuvre par le Conseil des droits de la personne afin de faire mieux prendre conscience de l'importance de la tolérance raciale.

62. Le 21 mars 1989, le ministre du Travail et des Services aux consommateurs a confirmé publiquement l'engagement de la province à accroître la compréhension et l'acceptation interraciales.

Cours sur les droits de la personne

63. En septembre 1989, le Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique a publié un cours sur les droits de la personne à utiliser à l'échelle de la province dans le cadre des programmes d'études sociales de 11e année et de droit de 12e année. Le cours encourage les étudiants à porter un jugement critique sur leurs propres préjugés et à reconnaître l'importance de traiter les personnes comme des individus plutôt que de s'en faire une image stéréotypée. Le cours fait également ressortir différents types de discrimination et donne des précisions sur le contenu de la *Loi sur les droits de la personne* de la Colombie-Britannique. Ce cours, qui comprend un guide du maître et un manuel de l'élève, forme un tout en soi et met à la disposition de l'enseignant des études de cas sur la discrimination. Il a été étudié en profondeur et soumis à des essais sur le terrain partout dans la province avec des résultats positifs.

Exercice de la fonction de policier en milieu multiculturel

64. Le ministère du Solliciteur général a mis sur pied en 1986 un comité provincial sur les relations entre la police et les minorités, lequel est formé de représentants de la police ainsi que de membres des minorités visibles. Le comité poursuit deux objectifs : i) améliorer les relations entre la police et les minorités visibles de manière à accroître la réceptivité de la collectivité et l'efficacité de la police; ii) réduire l'incidence de la criminalité juvénile liée à l'appartenance à des gangs à caractère ethnique.

65. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment créé un ministère des Affaires autochtones dont les objectifs sont les suivants : établir de bonnes relations de

travail entre les autochtones et le gouvernement provincial; favoriser le développement économique des autochtones; négocier avec les bandes indiennes aspirant à l'autonomie gouvernementale; régler les problèmes qui surviennent entre les autochtones et le gouvernement provincial. Au nombre des programmes administrés par le ministère, le Fonds des premiers citoyens accorde des subventions et des prêts aux autochtones à des fins sociales, d'éducation ou d'affaires. Durant l'exercice en cours, un million de dollars sont disponibles pour des prêts d'affaires, qui sont remboursables dans une proportion de 50 p. 100. De son côté, le ministère du Travail et des Services aux consommateurs finance un programme de sensibilisation et d'action communautaire hors réserve dans le but d'enrayer l'alcoolisme et la toxicomanie chez les autochtones. Le gouvernement a également annoncé la création d'un centre de préservation du patrimoine, des cultures et des langues des premières nations (First Peoples' Heritage, Culture and Language Centre), qui en est actuellement au stade de la planification par un comité consultatif.

66. Le ministère de l'Éducation a mis sur pied un comité consultatif sur l'éducation des Indiens qui est en train d'élaborer un plan à long terme pour l'éducation des Indiens, lequel permettra aux enfants d'autochtones de conserver leur patrimoine linguistique et culturel.

67. Une autre question a été abordée dans un rapport récent d'un comité provincial d'examen du système judiciaire, qui a recommandé un certain nombre de modifications à apporter pour rendre le système judiciaire plus accessible aux autochtones. Un comité directeur interministériel des rapports entre les autochtones et le système judiciaire a été mis sur pied et procède en ce moment à 22 consultations avec des groupes d'autochtones de l'ensemble de la province afin d'améliorer la prestation des services judiciaires.

3. Terre-Neuve

68. À Terre-Neuve, le ministre de la Justice a fait une proclamation déclarant le 21 mars 1989 Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le texte en a été repris dans tous les principaux journaux de la province. Il est reproduit ici à l'annexe 2.

69. Les autres renseignements pertinents se trouvent dans la contribution de Terre-Neuve au dixième rapport du Canada sur la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

4. Nouvelle-Écosse

70. En mars 1989, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a fait une proclamation sur la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, durant une cérémonie organisée par la Commission des droits de la personne, en présence de représentants de tous les secteurs de la province (voir, ci-joint, le texte de la Proclamation). De même, les maires de Halifax, de Dartmouth et de Bedford ont également proclamé le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Question 1

71. Aucune modification n'a été apportée à la *Loi sur les droits de la personne* (*Human Rights Act*) de la Nouvelle-Écosse, S.N.S., 1969, c. 11, depuis le dernier rapport.

72. La *Loi sur le multiculturalisme* (*Multiculturalism Act*), S.N.S. 1989, c. 10, vise à promouvoir le multiculturalisme en Nouvelle-Écosse en encourageant une société multiculturelle comme étant une mosaïque formée de cultures et de groupes ethniques différents qui vivront en harmonie les uns avec les autres.

73. La Commission royale d'enquête chargée d'étudier les circonstances qui ont entouré la condamnation erronée d'un Indien micmac, Donald Marshall, fils, pour le meurtre d'un jeune noir est censée remettre son rapport en janvier 1990. Cette commission s'est également penchée sur le système de justice criminelle de la Nouvelle-Écosse.

Question 4

74. Les personnes qui se croient victimes de discrimination peuvent bénéficier gratuitement des ressources de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Les plaignants sont en outre à l'abri des représailles futures grâce à la *Loi sur les droits de la personne* et peuvent se voir accorder un dédommagement financier ou autre.

Question 5

75. Voir la contribution de la Nouvelle-Écosse au dixième rapport du Canada sur la mise en oeuvre de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

Question 7

76. La Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse a été l'hôtesse d'une conférence de deux jours, les 7 et 8 décembre 1989. Cette conférence a donné lieu à des exposés sur le racisme, la discrimination, l'action positive et les engagements internationaux dans le domaine des droits de la personne.

77. En 1988 et 1989, la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse a tenu six conférences sur les droits de la personne dans les écoles de la province, distribué environ 40 000 brochures sur les droits de la personne et prononcé en outre 95 allocutions.

78. Une conférence, consacrée à l'après-apartheid en Afrique du Sud, est prévue pour le 13 janvier 1990.

Question 8

79. En mai 1989, la Public Legal Education Society de la Nouvelle-Écosse a publié, à l'intention des enseignants du secondaire, un recueil de jurisprudence intitulé "Teaching Human Rights". Des exemplaires en ont été distribués à toutes les écoles secondaires de la province, et des ateliers ont été donnés partout sur la façon de s'en servir.

80. De 1987 à juin 1989, le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a soumis aux essais sur le terrain des cours sur les droits de la personne élaborés par la Fondation canadienne des droits humains à l'intention des écoles primaires.

81. En février 1989, le conseil scolaire du district de Halifax-Bedford a annoncé la mise sur pied de quatre comités afin de promouvoir la compréhension interculturelle. Les

comités s'intéressent à quatre questions jugées cruciales pour le succès des activités dans le cadre du système scolaire : la participation des parents, le programme scolaire, le perfectionnement du personnel et les activités des étudiants.

Question 9

82. Voir la contribution de la Nouvelle-Écosse au dixième rapport du Canada sur la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

5. Ontario

Activités organisées pour le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

83. Au nom du ministre des Affaires civiques, qui était absent du pays, un membre local de l'assemblée législative de la province a pris la parole dans le cadre d'une manifestation organisée par l'Urban Alliance on Race Relations afin de souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et y a annoncé l'octroi de subventions totalisant 100 000 $ pour cinq projets de relations interraciales :

i) au conseil scolaire de la ville de Hamilton, pour élaborer une politique des relations interraciales et de l'équité ethnoculturelle;

ii) à la Fédération du travail de l'Ontario, pour lancer une campagne de lutte contre le racisme;

iii) à Youth Communication-Toronto, pour mettre sur pied une exposition illustrant la diversité ethnique en Ontario;

iv) à la Coalition of Visible Minority Women-Ontario, pour mener une analyse critique du programme d'équité en matière d'emploi de la ville de Toronto;

v) au Cross Cultural Communication Centre, pour élaborer un cours sur l'amélioration des services aux immigrantes.

84. L'adjoint parlementaire du ministre a assisté à trois manifestations tenues à North Bay afin de souligner la Journée.

85. Un symposium sur la gestion et la valorisation de la diversité a été organisé, à l'occasion du 21 mars, à l'intention de la haute direction de la fonction publique ontarienne. Il a été question de la Journée internationale dans les exposés présentés.

Relations entre la police et les minorités raciales

86. Les principales initiatives du gouvernement ontarien dans le domaine des relations entre la police et les minorités raciales découlent du rapport du Groupe d'étude sur les relations entre la police et les minorités raciales, commandé par le ministère du Solliciteur général, en décembre 1988, après que la police eut abattu un jeune noir. Dans son rapport, remis en avril 1989, le groupe d'étude a fait des recommandations sur cinq points :

1. mise sur pied d'un mécanisme de surveillance de la suite donnée aux recommandations du Groupe d'étude;

2. instauration de dispositions obligatoires pour tous les corps de police dans le domaine de l'équité en matière d'emploi;

3. cours de formation en relations interraciales pour tous les corps de police et leurs directions;

4. consultations plus étroites entre la police et la collectivité; et

5. ajout de garanties en ce qui a trait au recours à la force (modifications aux dispositions du *Code criminel* qui autorisent la police à faire feu sur les criminels qui s'enfuient).

87. Dans sa réponse, rendue publique en novembre 1989, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'insister davantage sur la dimension communautaire du maintien de l'ordre et d'instaurer des programmes de formation plus poussés en ce qui concerne les relations interraciales et le recours à la force. Le projet de loi 107, *Loi de 1990 sur les services policiers*, a reçu sa première lecture; il contient des dispositions visant la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi pour toutes les forces de police et la mise en place d'un mécanisme de plaintes des particuliers à l'échelle de la province basé sur le mécanisme qui a été mis en place à Toronto.

Relations interraciales et publicité gouvernementale

88. Le gouvernement a envoyé chez l'imprimeur un guide de la publicité gouvernementale intitulé "Equity in Government Communications Guideline" (ligne directrice sur l'équité dans les communications gouvernementales). Conçu pour aider les cadres, les gestionnaires et les spécialistes des communications à élaborer des communications gouvernementales qui soient non discriminatoires et qui reflètent fidèlement la composition de la société ontarienne, ainsi qu'à en faire l'évaluation, ce guide se divise en quatre parties consacrées à l'équité de la représentation des Ontariens selon le sexe, la race et l'origine ethnoculturelle, la déficience et l'âge.

89. Le guide énonce les principaux problèmes liés à la représentation de tous les groupes et, plus particulièrement, de ceux qui, par le passé, ont parfois été représentés injustement ou n'ont pas été représentés du tout.

90. Les principes sous-jacents au guide traduisent la volonté du gouvernement de l'Ontario de promouvoir activement un plus grand accès des groupes sous-représentés aux services provinciaux et la participation de toute la collectivité aux processus législatifs et gouvernementaux de la province.

6. Québec

91. La présente se veut une réponse aux questions 1, 3, et 4 du questionnaire soumis par le Secrétaire général. Les questions 2, 5, 6 et 7 étant la responsabilité des autorités fédérales.

92. Une *Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives* a été sanctionnée le 23 décembre 1988. Elle prévoit, entre autres, un Code de déontologie uniforme pour tous les policiers du Québec, un commissaire à la déontologie policière pour recevoir et examiner les plaintes, des comités de déontologie, une place prépondérante aux civils dans le traitement des plaintes au sein des structures régionales, des mécanismes de formation des policiers, ainsi qu'un Tribunal de la déontologie policière jouant le rôle d'instance d'appel.

93. Le 23 septembre 1987, le gouvernement du Québec a adopté le principe d'une obligation contractuelle obligeant les entreprises, associations et organismes qui soumissionnent pour des contrats de biens ou de services, ou qui sollicitent des subventions auprès de l'État, à mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité.

94. En 1986, 1987 et 1988, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration a remis une bourse de 15 000 $ à une personne qui, par son engagement communautaire, a contribué de façon notable à l'enrichissement ou à une meilleure connaissance d'une ou de plusieurs communautés culturelles du Québec.

95. Parmi les mesures que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a prises dans le domaine de l'information, il faut noter l'allocation d'un montant global de 227 000 $ pour les années 1987, 1988 et 1989 dans le cadre de la réalisation du Programme d'aide aux médias des communautés culturelles.

96. Préparé à la Commission des droits de la personne et intitulé «POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE», le nouveau guide de réflexion sur la *Charte des droits et libertés de la personne* à l'intention des jeunes en milieu scolaire a été rendu public en février 1988.

97. Par ailleurs, en novembre 1987, se déroulait à Montréal le premier colloque national de l'Association pour une éducation interculturelle au Québec, dont le thème était «L'école québécoise dit OUI à l'éducation interculturelle» et qui s'adressait, en tout premier lieu, aux intervenants en milieu scolaire.

98. Sur un autre plan, un comité consultatif sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux aux communautés culturelles a été mis sur pied en juin 1986 à l'initiative de la ministre de la Santé et des services sociaux. Présidé par un membre de l'Assemblée nationale, ce Comité a rendu public son rapport en novembre 1987. Il recommande, entre autres, que le Ministère s'assure que les établissements disposent de moyens adéquats et suffisants pour communiquer dans la langue et comprendre la culture des communautés culturelles et que leurs conseils d'administration comprennent des membres des communautés culturelles.

99. Les mesures d'aide financière en vue de faciliter l'accueil et l'établissement des immigrants au Québec ainsi que leur adaptation à la réalité québécoise se sont poursuivies en 1987.

100. Enfin, dans un document rendu public le 21 mars 1989 et intitulé «Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale», l'Administration municipale de Montréal s'engage à reconnaître et à souligner la journée du 21 mars comme journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi qu'à dénoncer annuellement le racisme et à sensibiliser l'ensemble des Montréalais et Montréalaises aux diverses formes de discrimination.

7. Saskatchewan

101. Le rapport du Groupe de travail sur le multiculturalisme a été rendu public en septembre 1989. Le groupe de travail a été mis sur pied par le gouvernement de la Saskatchewan en juillet 1988, en vue d'examiner toutes les facettes du multiculturalisme dans la province, y compris les domaines connexes de l'immigration et de l'établissement des nouveaux arrivants. Des audiences publiques ont été tenues dans toutes les régions de la province, audiences au cours desquelles 147 mémoires ont été présentés. Le rapport renferme 67 recommendations touchant l'éducation, les langues ancestrales, le racisme et la discrimination, les préoccupations des autochtones, l'immigration, l'emploi, les médias et les services.

102. En ce qui a trait au racisme et à la discrimination, le groupe a recommandé au gouvernement de la Saskatchewan de mener une vaste campagne de sensibilisation de la population à l'égard du racisme à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société. Il a en outre recommandé que tous les programmes du gouvernement s'attachent à promouvoir une image positive des autochtones et des autres minorités, et aussi que le ministère de l'Éducation réexamine l'ensemble des programmes d'enseignement, de même que le matériel pédagogique, afin d'en éliminer tout contenu à connotation raciste.

103. On trouvera dans les neuvième et dixième rapports du Canada aux termes de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, à la section consacrée à la Saskatchewan, d'autres renseignements concernant ce sujet.

C. GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX

Yukon

104. Le Commissaire du Yukon a officiellement proclamé le 21 mars 1989 Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le texte de la proclamation est paru dans le Yukon News et le Whitehorse Star.

105. Le maire de Whitehorse a souligné le 21 mars en faisant paraître une proclamation municipale dans le Yukon News et le Whitehorse Star.

106. La Commission des droits de la personne du Yukon a distribué de la documentation sur le 21 mars à toutes les municipalités, les églises et les écoles du territoire. Les écoles du Yukon étaient fermées pour le congé de Pâques le 21 mars 1989, mais le ministère de l'Éducation a incorporé le contenu de la documentation dans les cours d'études sociales à la reprise des classes.

107. Le personnel de la Commission des droits de la personne du Yukon a participé à une ligne ouverte à la station de radio CHON FM, entreprise de radiodiffusion autochtone. Durant cette émission d'une heure, le personnel a répondu aux appels téléphoniques en provenance des auditeurs. Ce sont surtout des autochtones qui ont appelé à la station le 21 mars 1989.

ANNEXE 1 - PROCLAMATION : "JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE" (21 MARS 1989)* (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

PROCLAMATION

"Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale" (21 mars 1989)

Proclamée par l'honorable David Lam, lieutenant gouverneur

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 38/14 du 20 décembre 1983 et dans son Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale 1983-1992, a invité tous les États et les organisations à participer à la célébration de la deuxième Décennie en intensifiant et en élargissant leurs efforts afin d'assurer l'élimination rapide du racisme et de la discrimination raciale;

RECONNAISSANT que, dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres chargés des droits de la personne, à Toronto, les 26 et 27 septembre 1988, le gouvernement de la Colombie-Britannique a exprimé son appui à l'égard de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et des principes qui la sous-tendent;

CONSCIENT de l'engagement du gouvernement de la Colombie-Britannique à exercer une vigilance constante à l'égard des manifestations de racisme en appliquant la *Loi sur les droits de la personne* de la Colombie-Britannique et d'autres lois sur la non-discrimination, de même qu'en exécutant, par l'entremise du Conseil des droits de la personne, des programmes de sensibilisation du public à l'importance de la tolérance raciale;

CONSIDÉRANT qu'il a plu à notre lieutenant gouverneur, sur l'avis et du consentement du Conseil exécutif, d'ordonner par décret du conseil l'émission d'une proclamation faisant du 21 mars 1989 la "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale";

SACHEZ DONC MAINTENANT QUE, par les présentes, nous proclamons et déclarons que le 21 mars 1989 sera la "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale", en Colombie-Britannique.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau de notre province.

TÉMOIN, l'honorable David C. Lam, lieutenant gouverneur de notre province de Colombie-Britannique, en notre ville de Victoria, dans la même province, ce 10e jour de mars de l'an de grâce mille neuf cent quatre-vingt-neuf, dans la trente-huitième année de notre règne.

PAR ORDRE

Signée par l'honorable Bill Reid, ministre du Tourisme et secrétaire provincial, et l'honorable Bud Smith, procureur général.

---

* Traduction libre effectuée par le Secrétariat d'État du Canada. Pour la version originale anglaise, voir l'annexe 1 à la version anglaise du présent rapport.

ANNEXE 2 PROCLAMATION*

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (TERRE-NEUVE)

ATTENDU que les Nations Unies ont déclaré la période allant de 1983 à 1993 deuxième Décennie de la luttre contre le racisme et la discrimination raciale;

ATTENDU que le Premier ministre a proclamé la participation du Canada à la deuxième Décennie de la luttre contre le racisme et la discrimination raciale, le 21 mars 1986;

ATTENDU que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu d'un commun accord, le 27 septembre 1988, de commémorer officiellement le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

ATTENDU que le racisme, les préjugés et la discrimination sont préjudiciables pour tout le monde dans notre société;

EN CONSÉQUENCE, je, Lynn Verge, ministre de la Justice et procureur général, invite tous les membres de la société de Terre-Neuve et du Labrador à respecter et à promouvoir la dignité et les droits de chacun en conformité avec les principes auxquels ont adhéré les Nations Unies et les gouvernements susmentionnés.

LYNN VERGE
Ministre de la Justice et procureur général

---

* Traduction libre effectuée par le Secrétariat d'État du Canada. Pour la version originale anglaise, voir l'annexe 2 à la version anglaise du présent rapport.

ANNEXE 3

PROCLAMATION

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE*
21 MARS

ATTENDU que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'emploie depuis longtemps à édifier une société dans laquelle toute personne indépendamment de la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion ou la croyance, le sexe, l'âge ou la déficience, puisse travailler et vivre dans la paix, l'harmonie et le respect mutuel;

ET ATTENDU que tous les résidents de la Nouvelle-Écosse ont droit au même traitement, aux mêmes chances, au même respect et à la même compréhension;

ET ATTENDU que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale est essentielle à la promotion de l'égalité pour tous les Néo-Écossais;

ET ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

ET ATTENDU que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a émis une proclamation reconnaissant la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale des Nations Unies;

EN CONSÉQUENCE, je soussigné, John M. Buchanan, C.P., C.R., premier ministre de la Nouvelle-Écosse, proclame par la présente le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et exhorte tous les Néo-Écossais à considérer comme leur responsabilité morale et sociale l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale dans leurs rapports les uns avec les autres;

EN FOI DE QUOI, j'ai fait apposer à la présente proclamation le sceau de la Nouvelle-Écosse à Halifax, ce 21e jour de mars 1989.

L'honorable John M. Buchanan, C.P., C.R.,
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

---

* Traduction du texte de la Proclamation préparée par le Secrétariat d'État et approuvée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Pour le document officiel, voir l'annexe 3 de la version anglaise du rapport.

ANNEXE 4 Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale

L'Administration municipale reconnaît l'importance de la composante multiraciale et multiethnique de la société montréalaise.

Considérant que la Déclaration universelle des droits de la personne et les conventions internationales relatives aux droits de la personne établissent les principes de non-discrimination et d'égalité;

Compte tenu que le Canada souscrit à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et a proclamé, en mars 1986, la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

Étant donné que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec consacre le droit de toute personne à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne;

Reconnaissant que le gouvernement du Québec, en adoptant la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales, en décembre 1986, appuie ces principes et condamne le racisme et la discrimination raciale;

Considérant que le 21 mars a été proclamé Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, par l'Assemblée générale des Nations unies;

Soucieuse d'encourager les Montréalais et les Montréalaises à adopter une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes,

l'Administration de la Ville de Montréal s'engage:

- **À prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension.**
- **À respecter et à faire respecter les principes de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à tous les niveaux des services municipaux et des sociétés paramunicipales.**
- **À reconnaître et à souligner la journée du 21 mars comme "Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale".**

Cette journée sera l'occasion, annuellement, de dénoncer le racisme et de sensibiliser l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises aux diverses formes de discrimination raciale.

Par la présente Déclaration, l'Administration municipale s'engage à combattre toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale.

De plus, l'Administration municipale demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes.

Signée à Montréal, ce vingt et un mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

Jean Doré
maire de Montréal

Michael Fainstat
président du Comité exécutif

Robert Perreault
vice-président du Comité exécutif

Jacqueline Bernèche
membre du Comité exécutif

Léo Corbeil
membre du Comité exécutif

John Gardiner
membre du Comité exécutif

Kathleen Verdon
membre du Comité exécutif